



Original : anglais

N° : ICC-02/05

Date : 28 février 2007

LA CHAMBRE PRÉLIMINAIRE I

Composée comme suit : M. le juge Claude Jorda, juge président
Mme la juge Akua Kuenyehia
Mme la juge Sylvia Steiner

Greffier : M. Bruno Cathala

SITUATION AU DARFOUR (SOUDAN)

Public

Décision portant convocation d'une audience *ex parte*

Le Bureau du Procureur

M. Luis Moreno Ocampo, Procureur

Mme Fatou Bensouda, procureur adjoint

M. Andrew Cayley, premier substitut du Procureur

LA CHAMBRE PRÉLIMINAIRE I (« la Chambre ») de la Cour pénale internationale
(« la Cour »),

VU la requête déposée le 27 février 2007 par le Procureur en vertu de l'article 58-7 du Statut¹,

VU les articles 57 et 58 du Statut de Rome,

VU la nécessité de convoquer une audience pour permettre à la Chambre d'obtenir des informations supplémentaires,

PAR CES MOTIFS

DÉCIDE de convoquer le jeudi 8 mars 2007 à 9 h 30 une audience à huis clos en présence de l'Accusation et de l'Unité d'aide aux victimes et aux témoins, pour examiner des questions découlant de la requête de l'Accusation,

INFORME l'Accusation et l'Unité d'aide aux victimes et aux témoins que l'ordre du jour de cette audience leur sera transmis dès que possible.

¹ ICC-02/05.

Fait en anglais et en français, la version anglaise faisant foi.

/signé/

M. le juge Claude Jorda

Juge président

/signé/

Mme la juge Akua Kuenyehia

/signé/

Mme la juge Sylvia Steiner

Fait le mercredi 28 février 2007

À La Haye (Pays-Bas)